EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



#JE VOTE CGT





NOS CANDIDAT·E·S



1. Noé CAZE
pharmacien



6. Annie VIGOUROUX
assistante maternelle



2. Sophie CUISSON
auxiliaire de vie



7. Thierry CHESA
directeur de développement



3. Francisco CUESTA
cadre mutualiste



8. Elli PARASKEVAIDIS
vendeuse



4. Nora KHALED
assistante maternelle



9. Laurent INDRUSIAK
salarié administratif



5. Christope JAILLET
artiste dramatique



10. Nina MARSEIN
opticienne

cgt-tpe.fr

DONNONS DE LA FORCE À NOS MÉTIERS

Les salarié·es des entreprises de moins de 11 salarié·es de l'artisanat, du commerce, des professions libérales, des salarié·es à domicile, des petites associations, des petites industries sont appelé·es à voter du 25 novembre au 9 décembre 2024.

Jusqu'en 2008, tou·tes les salarié·es du privé pouvaient voter pour choisir leurs représentant·es au conseil de Prud'hommes. Aujourd'hui, les conseiller·es Prud'hommes sont désigné·es et non plus élu·es. Pourtant, les salarié·es, notamment des TPE, ont bien souvent besoin de cette juridiction. Le résultat de ces élections déterminera la représentativité de la CGT, notamment pour désigner les conseiller·es prud'homaux·les. Plus le résultat de la CGT à ce scrutin sera élevé, plus nous serons en capacité de négocier et de faire respecter vos droits et porter vos revendications.

Dans la région AURA, vous êtes plus de 600 000 dans ces très petites entreprises (TPE). Vous n'avez pas souvent la possibilité de vous exprimer : faites entendre votre voix ! La CGT vous protège au quotidien, négocie dans vos conventions collectives, vous défend aux Prud'hommes quand vous en avez besoin, défend notre système de protection sociale, comme pour les retraites, l'assurance chômage, l'activité partielle…

Les assistant·es maternel·les, les salarié·es de particuliers employeurs, les intérimaires, les salarié·es des associations de sport et loisirs, tout comme les intermittent·es du spectacle sont nombreux·ses. ces métiers sont essentiels à la vie et au bon fonctionnement de notre société. Pourtant, ils sont souvent mal reconnus, mal rémunérés, précaires (temps partiel). La CGT est à votre disposition pour améliorer votre situation et vous faire connaître vos droits.

Je me suis trouvée désemparée lorsque j'ai reçu, de la part de mon employeur, un courrier me convoquant à un entretien préalable à licenciement. Mon employeur me reprochait de ne pas être à la page des nouvelles réglementations.

J'ai été voir la CGT, qui m'a conseillée et accompagnée lors de l'entretien.

Finalement, à la suite de l'entretien, j'ai conservé mon emploi et j'ai pu suivre une formation qui m'a permis d'évoluer dans mon métier.

Grâce à la CGT, j'ai aussi découvert tout un univers autour du syndicalisme et notamment lors d'un rassemblement pour le 8 mars et le droit des femmes.

Depuis je me suis syndiquée et je vais voter, parce que bien qu'étant étrangère et salariée d'une TPE, j'ai le droit de m'exprimer.

- May, jeune femme chinoise qui travaille dans un cabinet d'architecte, vit en France depuis une quinzaine d'années.



Si vous avez un problème, besoin d'un conseil, d'être accompagné·e lors d'un licenciement ou d'une rupture conventionnelle, contactez la CGT !

la cgt SALARIÉ·E·S DES TPE

JE VOTE CGT

25 novembre au 9 décembre 2024